

RESUME SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 1er juin 2021

L'an deux mil vingt et un , MARDI 1ER JUIN à 19h00

République

Française

Département de

Seine Maritime

Canton de

Octeville Sur Mer

Commune de

Hermeville

Les membres composant le conseil municipal de Hermeville sous la présidence de Mr Daniel LEMESLE, Maire de Hermeville

étaient présents : Mme Nadia COIGNET 1ère Adjointe Mr LHEUREUX Laurent , 2e adjoint, Mr Benjamin CAMAILLE, Mr QUAVALIER Jérôme, Mme VASSET CHRISTELLE, Mme HENRY Maryline, Mme HERRENSCHMIDT Catherine, Mme LEGRAND Maryline, ,

Absents excusés :

Mr LOTHON Max à donné pouvoir à Mr Daniel LEMESLE

Mr VASSET Jean Paul à Mme Nadia COIGNET

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Nombre voix pour :

11

Contre : 0

Abstention : 0

Mme Maryline LEGRAND a été nommée secrétaire de séance.

Date convocation :

25 mai 2021

Après lecture du procès verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

- **FONDS AIDES AUX JEUNES**

- Le Département demande une participation "fonds aide aux jeunes", calculée sur la base de 0.23 euros par habitant. Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de participer pour l'année 2021, soit 87.86 euros (0.23 cts x 382 habitants)

- **REPRISE TRACTEUR ISEKI**

l'entreprise SIMON de GONNEVILLE propose de reprendre le tracteur ISEKI pour un montant de 2000,00 euros. Le conseil municipal, après délibération, accepte la proposition d'achat.

- **DECISION MODIFICATIVE**

- il convient de régulariser le prêt du crédit agricole pour un emprunt effectué en 2015 pour les travaux routiers de la commune, soit un montant de 100 euros à solder . Après délibération le conseil municipal accepte la régularisation et il sera effectué les opérations suivantes :
- art 2151 : - 100 euros
- art 1641 : + 100 euros

Un titre sera émis à l'article 1641 pour 100 euros

- **ADHESION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE SAINT-VALERY-EN-CAUX**

- **VU :**

- la délibération de la commune de Saint-Valery-en-Caux du 25 septembre 2020 demandant l'adhésion au SDE76,
- la délibération du 18 novembre 2020 par laquelle la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre accepte d'étendre son périmètre d'adhésion au SDE76 à la commune de Saint-Valery-en-Caux,
- la délibération du 18 février 2021 du SDE76 acceptant cette adhésion,

CONSIDÉRANT :

- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents
- Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :
- ACCEPTE l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et ACCEPTE d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux

- **TRANSFERT COMPETENCE VOIRIE A LA COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE**

Par délibération en **date du 10 décembre 2019** , le conseil municipal a autorisé **le transfert à titre gratuit** à la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole de l'ensemble des biens du domaine public de la commune de Hermeville nécessaires à l'exercice de ses compétences.

CONSIDERANT :

- qu'en vertu de l'article L. 5215-28 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, la compétence voirie de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole entraîne le transfert en pleine propriété de la voirie communale de ses membres,
- qu'il est nécessaire que chaque commune membre déclare le nombre de kilomètres de linéaire de voirie transféré à la Communauté urbaine
- que ce nombre pourra le cas échéant être ajusté selon les mêmes modalités ;

VU le rapport de M. Le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'autoriser** le transfert en pleine propriété, à titre gracieux, des **6.152 kilomètres** de linéaire de voirie de la commune de Hermeville , au profit de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. Le nombre de kilomètres de voirie transférés à la Communauté urbaine pourra, le cas échéant, être ajusté selon les mêmes modalités ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document et effectuer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement du dossier.

Sans incidence financière

**TOUR DE GARDES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DU
20 ET 27 JUIN 2021**

il est revu le tour de garde des élections qui se dérouleront à la salle polyvalente afin de respecter les mesures sanitaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Un nouveau centre de tri sélectif à Criquetot l'esneval devrait être mis en service dès 2024
- A partir du 1ER Janvier 2022, la déchetterie ouvrira le dimanche matin et restera fermée le mercredi
- PLH (plan local de l'habitat) : Mr le Maire présente les objectifs de l'habitat communal
- Suite à la demande de riverains, un ralentisseur sera installé au niveau du 77 route du Centre et des bois
- les demandes de locations de la salle reprendront dès septembre si les mesures sanitaires le permettent
- Il est rappelé que la bibliothèque est ouverte le mardi et le jeudi de 18H à 19 H

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H15